



UNIVERSITÉ D'ARTOIS  
Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2019 - 089  
Séance du 29 novembre 2019

**Admission de créance en non-valeur**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

*moitié des membres en exercice présents ou représentés*

Acquisition de la délibération =

*majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : **32**

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

L'admission de créance en non-valeur, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 29 novembre 2019

Le Président

Pasquale MAMMONE



**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du conseil d'administration du 29/11/2019 la proposition d'admission de créance en non-valeur indiquée ci-dessous :

Nature de la créance	Motif de la proposition	MONTANT
Trop-perçu constaté sur la paie de Juin 2012 (Reliquat ordre de reversement du 06/07/2012 - montant initial 4781,93 euros)	* Nombreux courriers recommandés * Les saisies administratives à tiers détenteur sur compte bancaire n'ont pas abouties (compte bancaire toujours débiteur) * L'intéressé n'a pas de tiers détenteur connu (employeur - pôle emploi - caisse d'allocation familiale)	1 139,93 €

MONTANT TOTAL ADMISSION NON VALEUR **1 139,93 €**

Fait à ARRAS, le 18/10/2019

L'Agent Comptable

Fabien CAQUERET

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr